

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industriel lourde (I3) »

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 20 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industriel lourde (I3) ».

À cet effet, ce règlement modifie le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages mentionnés précédemment. Il vient également autoriser la cohabitation des usages mentionnés précédemment au sein d'un même bâtiment principal.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 4 mai 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 22 avril 2026 au mardi 5 mai 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé :

1° dans le district Rimouski-Est, entre le chemin du Sommet Est, la 10^e Avenue, la rue Saint-Albert, la rue Moreault, l'avenue Léonidas Sud, la 2^e Rue Est, la rue des Voiliers, la rue du Commandant, la rue Saint-Germain et la rue D'Auteuil.

2° dans le district Pointe-au-Père, entre la rue du Phare, l'autoroute Jean-Lesage (La 20), le boulevard Sainte-Anne, l'avenue de l'Eurêka, et l'avenue Louis-Hébert.

3° dans les districts Nazareth et Sacré-Cœur, entre l'autoroute Jean-Lesage (La 20), la montée des Saules, le boulevard Saint-Germain, la rue Simone-Belzile, la rue de Montmagny et la Rivière-Rimouski.

Des croquis indiquant l'emplacement des zones concernées et des zones contiguës sont joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de règlement et les croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

b) en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.

c) en consultant le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 22 avril 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage
820-2014 afin d'autoriser la mixité des usages entre les
classes d'usage "Commerce lourd (C6)", "Industrie
légère (I2)" et "Industrie lourde"

Zone C-1098

Districts Sacré-Coeur et Nazareth

Montée des Saules

Rue Albert-Dionne

Rue
Simone-Belzile

H-1102

Rue du Coteau

Rue de la
Carrière

Frédéric-Rousseau

H-1000

Rue de
Montmagny

C-1098

H-1289

Rue de Lausanne

A-9041

AN-9042

Rue des Rapides

Rue des
Draveurs

Rue de
Éboulis

Rue Gagné
Nord

Zone concernée:

C-1098

Zones contiguës:

H-1000, H-1102, H-1289,
A-9041, AN-9042

Type de Zonage

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et
utilité publique
R: Récréatif

Légende

- Limite de zonage
- Zone concernée
- Zone contiguë
- Limite cadastrale

Rue Jean-Lesage

0 100 200 400 m

1:9 000

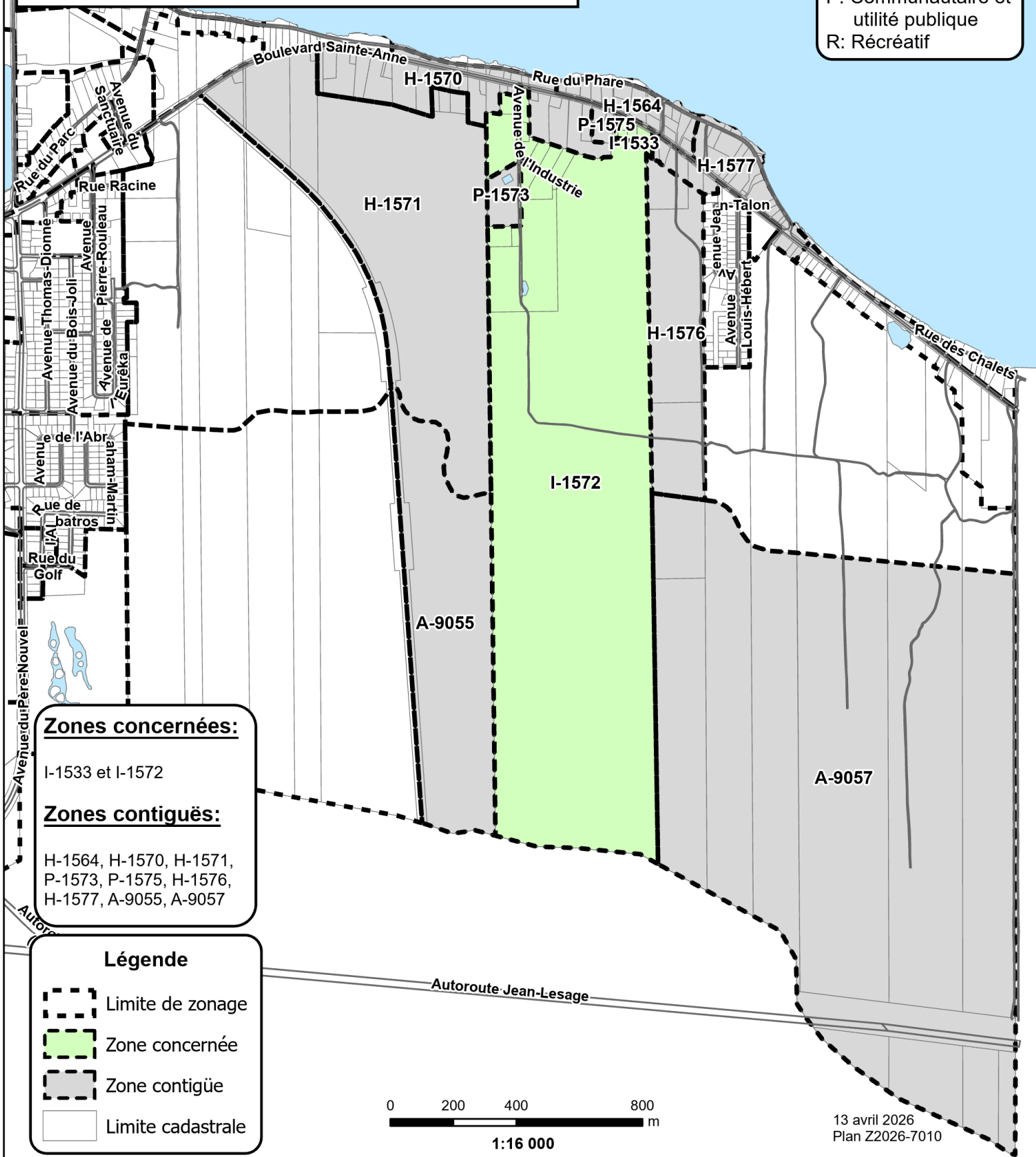
13 avril 2026
Plan Z2026-7010

**Projet de règlement modifiant le règlement de zonage
820-2014 afin d'autoriser la mixité des usages entre
les classes d'usage "Commerce lourd (C6)",
"Industrie légère (I2)" et "Industrie lourde"**

*Zones I-1533 et I-1572
District Pointe-au-Père*

Type de Zonage

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et
utilité publique
R: Récréatif



Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usage "Commerce lourd (C6)", "Industrie légère (I2)" et "Industrie lourde"

Zones I-235, I-1401, C-1403, I-1408, I-1409, I-1411, C-1411-B, I-1418, I-1451, I-1453, I-1455
District Rimouski-Est

